

REJOIGNEZ L'AMICALE DE L'ÉCOLE NORMALE DE MUSIQUE DE PARIS ALFRED CORTOT

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 28 MAI 1933

L'Amicale de l'École Normale de Musique de Paris a été fondée en 1924 . Elle regroupe les élèves, les anciens élèves, les professeurs et les « amis » qui, par leurs dons et cotisations, soutiennent les activités pédagogiques de l'École. Sa vocation principale est d'aider les élèves à financer leurs études par l'attribution de bourses décernées sur des critères de ressource et de mérite.

Elle a aussi pour but d'encourager l'enseignement de l'art musical selon les méthodes et les traditions françaises, spécificité qui était chère aux fondateurs de l'École depuis l'origine. Elle apporte plus généralement son soutien financier au fonctionnement et au rayonnement de l'École.

Elle est enfin le lien qui permet aux anciens élèves de garder le contact avec leur École tout au long de leur carrière et de se tenir mutuellement au courant des éventuelles difficultés rencontrées comme des succès remportés.

Reconnue d'utilité publique depuis 1933, l'Amicale permet à ses donateurs de bénéficier des avantages fiscaux attachés à toutes les formes de dons, soit principalement les déductions de l'impôt sur le revenu et celles sur l'IS. Elle peut aussi recevoir des legs et donations en franchise de droits.

L'Association se compose des membres sociétaires à jour de leur cotisation annuelle et de membres d'honneur dispensés de cotisation nommés par le Conseil d'Administration.

Les membres de l'Amicale sont invités à suivre les concerts des élèves, et notamment le concert annuel des Amis donné à l'occasion de son Assemblée Générale. Ils reçoivent la lettre trimestrielle d'information de l'École et peuvent bénéficier en priorité de l'achat de billets pour les master classes et autres concerts des Rencontres Musicales de Cortot.

En cette rentrée 2023, les réformes en cours à l'École, soutenues par l'Amicale, visent notamment à enrichir l'offre pédagogique en élargissant les matières enseignées pour aligner les programmes, y compris travaux de recherche, sur les critères fixés par autorités universitaires. Ceci permettra d'obtenir la reconnaissance universitaire des diplômes délivrés par l'École, et notamment le Mastère, en cohérence avec la nomenclature dite LMD.

Ces réformes étaient nécessaires pour assurer l'avenir. Mais elles ont un coût élevé et rendent plus que jamais nécessaire l'action de l'Amicale et le soutien financier de ses membres.

Telles sont les raisons d'encourager tous les passionnés de musique et de son enseignement, à devenir membres de l'Amicale de l'École Normale de Musique de Paris.

Voir les conditions d'adhésion au verso.

MERCI DE RETOURNER CE BULLETIN D'ADHÉSION

✉ Par mail : mecenat@enmp.fr

Par voie postale : Ecole Normale de Musique de Paris 114 bis boulevard Maiesherbes 75017 Paris

BULLETIN D'ADHÉSION LES AMIS DE L'ÉCOLE

Nom - Prénom _____ Fonction _____

Société _____

Adresse _____

Email _____ Téléphone _____

2024-2025 Don et cotisation à l'Amicale

Cotisation

En adhérant à l'Association Amicale, dont les statuts sont consultables au siège ou par courrier, vous serez convié à suivre les concerts des élèves et notamment le concert annuel des Amis donné à l'occasion de son Assemblée Générale.

J'adhère à l'Amicale - Cotisation **100 €** (non déductible d'impôt)

Don

	Méломane	Concertiste	Soliste	Virtuose
Soutien annuel à partir de	250 €	500 €	1 000 €	1 500 €
Coût réel après déduction fiscale sur l'IR	85 €	170 €	340 €	510 €
Coût réel après déduction fiscale sur l'IS	100 €	200 €	400 €	600 €
Mention sur le site internet	✓	✓	✓	✓
Billetterie prioritaire pour les Rencontres Musicales de Cortot	✓	✓	✓	✓

Options de versement

- virement bancaire
IBAN : FR76 3000 3028 3100 0504 6553 592
- don en ligne via notre plateforme 100% sécurisée
[ici](#)
- chèque
ordre : Amicale de l'École Normale de Musique de Paris

Déduction fiscale

- IS IR

Mention de votre nom

- Je souhaite figurer dans la liste des soutiens de l'École sous la dénomination : _____
- Je souhaite que le don de mon entreprise reste anonyme

Date et signature

Communications

- Je ne souhaite pas recevoir la newsletter de l'École Normale de Musique de Paris
- Je souhaite recevoir de la documentation sur les opportunités de legs, donations et assurance vie

VOUS SOUHAITEZ AVOIR UN IMPACT PLUS FORT ET VIVRE DES MOMENTS D'EXCEPTION ?

- ▲ Vous êtes un particulier ? Rejoignez le **Cercle des Mécènes** (à partir de 2 000 €)
- ▲ Vous êtes une entreprise ? Rejoignez le **Cercle des Entreprises** (à partir de 5 000 €)

Nous sommes là pour vous accompagner dans votre mécénat, n'hésitez pas à nous contacter :
mecenat@enmp.fr / 01 47 63 87 89